

**Programmes académiques**  
**Développement des démarches de création**  
**LECTURE / ECRITURE**

**Ateliers de traduction littéraire**

Programme élaboré par la DAAC du Rectorat de Bordeaux et l'Association régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine (Arpel).

**Objectifs**

Le principe des ateliers de traduction est de provoquer la rencontre entre un traducteur littéraire professionnel et une classe de lycéens qui travailleront ensemble sur la traduction d'un extrait d'une œuvre littéraire préalablement choisi par l'équipe enseignante en collaboration avec le traducteur. Dans ce cadre, la traduction n'est plus tout à fait considérée comme un exercice canonique, mais comme une activité mêlant plaisir de la lecture, de la réflexion et de l'écriture, tout en offrant une autre approche des langues vivantes. S'ils constituent d'excellents exercices de maîtrise de la langue - française et étrangère -, ces ateliers favorisent la découverte de la production littéraire contemporaine.

- Réfléchir sur ce que signifie, en littérature, « traduire » et sur la notion de « traduction juste »,
- Se confronter à la notion de contexte culturel nécessaire pour bien traduire et au travail d'enquête à mener,
- Découvrir des œuvres littéraires étrangères contemporaines,
- Expérimenter une démarche de traduction littéraire,
- Découvrir un métier, celui de traducteur littéraire, et sa place dans la chaîne du livre.

**Modalités**

Les ateliers sont coordonnés par un binôme professeurs de français et professeur de langue, auquel il est recommandé d'adjoindre, au minimum, le professeur documentaliste, en partenariat avec un traducteur professionnel.

Les classes retenues accueillent durant une période de plusieurs mois, pour une durée de 10 à 20 heures, un traducteur professionnel aux côtés duquel ils travaillent sur un texte en langue étrangère, de préférence inédit.

Ces ateliers peuvent avoir lieu hors temps scolaire (sur le modèle des ateliers artistiques) ou fonctionner en classe entière. Le choix du texte à traduire et la définition des modalités de travail (fréquence des séquences, objectifs, alternance du travail collectif ou individuel) sont conjointement opérés par les professeurs et le traducteur.

Compte tenu de la maîtrise de la langue requise, ces ateliers sont a priori réservés aux élèves de lycée.

L'Arpel est le principal interlocuteur pour construire le parcours et proposer un traducteur (05 57 22 40 40, Guillaume Marsal, guillaume.marsal@arpel.aquitaine.fr, Myrthis Flambeaux, myrthis.flambeaux@arpel.aquitaine.fr).

Suite à ce premier contact indispensable, un dossier sera envoyé ; il devra être complété et retourné à l'Arpel avant le 30 juin.

**Financements :**

- Conseil Régional via l'Arpel, DAAC du rectorat pour la rémunération du traducteur et ses frais de déplacements.
- Une participation forfaitaire de 150 € est demandée à l'établissement afin de couvrir les frais divers. L'établissement prévoit également les frais de restauration et, éventuellement, d'hébergement du traducteur.

**Inscriptions / renseignements**

- Inscription par fiche jointe auprès du rectorat
- Renseignements : Isabelle Brouste, conseillère académique pour la lecture et le patrimoine et professeurs relais lecture/écriture de votre département